

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



Le Directeur Général

Abidjan, le 23 JAN 2017

N° 0278 /MEF/DGTCP/DEMO

Destinataires : Tous les services

LETTRÉ D'ORIENTATION POUR L'ANNÉE 2017

Dans la droite ligne de ses performances réalisées au fil des années, le Trésor Public a confirmé, en 2016, sa position d'administration de référence en Côte d'Ivoire, avec notamment le Prix de l'Administration Publique la plus moderne.

Pour demeurer dans cette dynamique et faire jouer pleinement à notre institution le rôle qui lui revient dans la réalisation des ambitions du Gouvernement, nous nous sommes engagés à bâtir un Trésor Public plus performant au service de l'émergence de notre pays.

La tenue de cet engagement implique une politique managériale intégrant l'approche processus et la gestion axée sur la performance. Il convient, en effet, de matérialiser davantage, dans toutes nos initiatives, le passage d'une politique de moyens à une politique de résultats afin de raffermir la confiance placée en notre institution.

Ce choix fonde l'élaboration du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 dont la mise en œuvre impose que les informations liées à l'exécution de nos missions soient crédibles et produites dans les délais requis.

Ainsi, afin de créer une convergence de vues et d'actions autour de cette exigence, il nous a paru indiqué de placer l'année en cours sous le sceau du thème « **2017, année de l'information fiable et disponible à temps** ».

En pratique, il s'agira pour chaque service et acteur, à quelque niveau de responsabilité auquel il se situe, de veiller au renforcement du système d'information en général. Pour ce faire, les acteurs des processus transversaux sont tenus de mettre, en temps réel, l'ensemble des informations pertinentes à la disposition des décideurs. Plus spécifiquement, il appartiendra aux maillons de la chaîne de production des informations financières et comptables, de contribuer de façon significative à l'amélioration de la qualité des données.



I- LE RENFORCEMENT DE LA QUALITE ET DE LA FLUIDITE DES INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

L'atteinte de nos objectifs opérationnels suppose que la Direction Générale dispose, à temps, d'informations exhaustives et fiables sur l'ensemble des activités menées par les services.

En ce sens, nous avons placé au cœur de notre vision le défi de l'automatisation poussée de nos procédures et tâches usuelles afin de limiter les erreurs liées aux manipulations manuelles des données et mettre, dans les meilleurs délais, l'information à la disposition des demandeurs.

Il revient donc aux pilotes de l'ensemble de nos processus de s'inscrire dans l'optique d'une amélioration continue de la qualité des données et ce, dans le respect des délais impartis.

Cette exigence est valable pour les Chefs des projets issus du PSD qui doivent, par le biais d'un système de reporting bien défini, rendre périodiquement et fidèlement compte de la réalisation effective des actions mises sous leur responsabilité ou, le cas échéant, indiquer les facteurs bloquants dans la conduite de leurs projets respectifs, tout en veillant à proposer des mesures correctives.

Outre les informations d'ordre général, nous insistons singulièrement sur les informations financières et comptables, car elles procèdent de l'exercice des attributions en rapport avec les deux principaux pôles de notre métier que sont le Trésor et la Comptabilité Publique.

II- L'OPTIMISATION DU SYSTEME D'INFORMATION FINANCIERE

L'optimisation de notre système d'information financière s'avère indispensable, face aux attentes sans cesse croissantes de nos partenaires et usagers/clients. Dans ce sens, nous devons nous employer, entre autres, à :

- mettre en place une base de données partagée et commune à l'ensemble des services qui permettra à toutes les Directions ainsi qu'aux partenaires de disposer, en temps réel, des informations financières ;
- éditer un Bulletin d'Information Economique et Financière, afin de faire entrer le Trésor Public, de plain-pied, dans l'intelligence économique ;
- publier régulièrement un Bulletin sur les Statistiques de la Dette Publique pour accroître la visibilité des investisseurs et contribuer à animer le marché secondaire des titres publics ;
- entreprendre des actions de sensibilisation à la culture financière à travers des émissions d'information et d'éducation financière dans les médias ainsi que l'actualisation et la diffusion du guide intitulé « l'emprunt obligataire en 22 questions ».



III- L'AMELIORATION DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

L'information comptable, outil incontournable d'aide à la décision, doit être exhaustive, disponible à temps et exempte de toute anomalie susceptible d'en altérer la qualité.

Aujourd'hui, la transposition, dans la législation ivoirienne, des Directives du cadre harmonisé des Finances Publiques au sein de l'UEMOA implique une adaptation voire une actualisation de nos outils et procédures comptables.

De ce fait, un accent particulier devra être mis, par les comptables publics, sur l'exacte imputation de leurs opérations et la parfaite maîtrise du processus de reddition des comptes.

Cela suppose que l'on veille à :

- l'exhaustivité et à la fiabilité des données enregistrées dans la comptabilité ;
- la célérité dans la production de la comptabilité ;
- l'encadrement des comptes d'imputation provisoire ;
- une parfaite centralisation des données comptables ;
- la reddition régulière et dans les délais des comptes ;
- etc.

En somme, pour l'année 2017, le Trésor Public devra mettre en priorité le renforcement de son système d'information, en tirant profit des énormes potentialités qu'offrent les Technologies de l'Information et de la Communication.

A cet égard, j'engage, tout particulièrement, la Direction des Systèmes d'Information et la Direction de la Communication et des Relations Publiques à maximiser le rendement de nos outils et autres relais de diffusion de l'information.

Au demeurant, je reste persuadé que ces orientations nous permettront de gagner en efficacité et en réactivité face aux mutations de l'environnement national et international ainsi qu'aux nombreux défis qu'il nous appartient de relever.

De nos efforts conjugués dépendra la réussite de cette noble ambition.




ASSAHORE KONAN JACQUES
Directeur Général
du Trésor et de
la Comptabilité Publique

